



Le souper-conférence s'est tenu au Théâtre Granada sur le thème de l'accès à la justice, à l'initiative de la Clinique juridique Juripop de l'Estrie et de l'organisme de justice alternative Le Pont. Juripop Estrie en a profité pour annoncer un élargissement de ses services. PHOTO COURTOISE

Juripop étend ses services au notariat et à la médiation

À l'occasion d'un premier souper-conférence sur le thème de l'accès à la justice, la Clinique juridique Juripop de l'Estrie a confirmé la mise sur pied de nouveaux services de médiation et de notariat à coûts modiques.

GISELAINE ALLARD

ghislain.allard@quebecormedia.com

« Étant moi-même notaire, je suis très fière de faciliter l'accès aux services de médiation et de notariat aux personnes à faible revenu », souligne la présidente de la Clinique juridique Juripop de l'Estrie, Me Marie-Claude Laquerre.

Ces deux nouveaux services sont rendus possibles grâce à une subvention de 50 000 \$ versée dans le cadre du Programme d'aide financière pour favoriser l'accès à la justice du Fonds Accès Justice institué par le ministère de la Justice du Québec.

Concrètement, la subvention se traduira par l'embauche prochaine d'un notaire. Les services de médiation incluront aussi bien les matières familiale que civile et commerciale.

Les services de notariat seront destinés principalement aux personnes vulnérables. Il s'agira notamment de rédaction de testaments, de mandats d'inaptitude et de directives de fin de vie. Certains services en matière non-contentieuses seront aussi offerts. Les services en immobilier seront toutefois exclus.

Unis pour l'accès à la justice

Ces nouveaux services ont été dévoilés au cours d'un souper-conférence organisé conjointement par la

Clinique juridique Juripop de l'Estrie et l'organisme de justice alternative Le Pont, en collaboration avec Avocats sans frontières Canada et Pro Bono Students Canada. L'événement visait à susciter la réflexion sur les enjeux de l'accessibilité à la justice, tout en amassant des fonds pour soutenir la cause et les activités des organismes organisateurs.

Parmi les conférenciers invités, Gilles E. Néron a témoigné de son expérience du système judiciaire. M. Néron a dû se battre pendant plus d'une dizaine d'années devant les tribunaux, jusqu'en Cour suprême, pour défendre sa réputation et faire respecter ses droits.

« L'accès à la justice, ce n'est pas un privilège, ce n'est pas un caprice, c'est un droit. Et est-ce qu'il y a un accès à la justice en ce moment au Québec? La réponse est non », affirme M. Néron.

Serge Charbonneau dirige le Regroupement des organismes de justice alternative du Québec depuis 1993. Il est également médiateur dans des dossiers de crimes graves au Service correctionnel du Canada et chercheur régulier pour le Centre international de criminologie comparée. Il a insisté sur le fait que la justice ne doit pas se limiter aux institutions traditionnelles.

« La justice ne doit pas être tribunaux-centrique. Oui, il faut traiter les questions de droit, mais surtout, les personnes », de dire M. Charbonneau.

Enfin, Me Geneviève Lafontaine, avocate à la section criminelle et jeunesse du Centre communautaire juridique de l'Estrie, a abordé la récente augmentation des seuils d'admissibilité à l'aide juridique gouvernementale. « À terme, en 2015, ce sont 500 000 personnes supplémentaires qui y auront accès », a-t-elle rappelé.